



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 24 mars 2022

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 2 adaptations de postes, 6 engagements, 1 promotion, 1 demande pour service à temps partiel, 3 réductions de la période d'initiation, 2 changements de statut vers la carrière du pompier, la nomination d'une commission d'examen ainsi que l'approbation d'une activité accessoire.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

CIS	Fonction
Heffingen	Chef de CIS

Il a été procédé aux nominations :

CIS	Fonction
Heffingen	Chef de CIS

Direction /Département/Service	Fonction
Département secours médicaux	Chef de département

Il a été décidé de conclure des nouveaux contrats de prestation de service avec deux médecins SAMU.

Suite à certains changements au niveau du cadre managérial du CGDIS, le registre des droits d'approbation a connu des adaptations et a été validé par le conseil d'administration.

Un transfert budgétaire de l'article couvrant les frais de conventions vers l'article budgétaire dédié au projet de construction du futur CIS Remich est approuvé par le conseil d'administration. Ceci suite à un accord avec l'Administration communale de Remich sur la prise en charge des frais de dépollution du terrain sur lequel est implanté futur CIS Remich par le CGDIS ayant pour conséquence une diminution des loyers actuellement payés par le CGDIS à l'Administration communale.

Vu la mise en service d'une ambulance stationnée au CIS de Clervaux, en date du 1^{er} février 2022, les surfaces mises à disposition au CGDIS par l'Administration communale de Clervaux

ont augmentées et par conséquent le contrat de louage portant mise à disposition de biens immobiliers a connu des adaptations.

Lors de la présentation de l'avant-projet détaillé du nouveau CIS Findel lors de la plénière d'octobre 2021, des questions quant au contrat de bail ont été relevées. Suite à de nombreuses réunions entre une partie du Conseil d'administration du CGDIS, le Ministère de l'Intérieur, l'Inspection générale des finances et la la société Aéroport de Luxembourg s.a., toutes les questions ont pu être éclaircies et le contrat de bail est approuvé à l'unanimité des voix.

Le conseil d'administration a approuvé les documents intitulés « carnet de stage », « livret d'accueil » et le « plan de travail individuel et entretien d'appréciation » élaborés par l'Institut national de formation des secours pour les pompiers du cadre de base, fonctionnaires stagiaires, et prévus par la législation actuellement en vigueur portant sur les fonctionnaires stagiaires.

Le conseil d'administration a approuvé la demande de prestation d'heures supplémentaires dans le cadre du Marathon, organisé le 28 mai 2022 à Luxembourg-ville.

Le directeur médical et de la santé expose que le CGDIS envisage la création d'un service d'accompagnement et de soutien aux pompiers professionnels et volontaires, constitué d'un psychologue, d'une diététicienne et d'un coach sportif. L'idée est que le pompier puisse, suite à son examen médical auprès du STP, consulter ce service de manière gratuite.